



Premier rectificatif au Budget 2009

AGENCE EUROPÉENNE POUR LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL

Juin 2009

SOMMAIRE

1. Introduction générale

2. État des recettes 2009

3. État des dépenses 2009

4. Tableau des effectifs 2009

1. Introduction générale

1.1. Base juridique

Le règlement (CE) n°2062/94 du Conseil, du 18 juillet 1994, instituant une Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (JO n°L 216, du 20.8.1994 p.1) modifié par le règlement (CE) n° 1643/95 (JO n°L 156 du 7.7.1995 p.1).

Le règlement (CE) n° 1654/2003 du Conseil du 18 juin 2003 modifiant le règlement (CE) n° 2062/94 instituant une Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail.

Le règlement (CE) n°1112/2005 du Conseil du 24 juin 2005 modifiant le règlement (CE) n°2062/94 instituant une Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

Le règlement financier de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail du 29 septembre 2003.

1.2. Exposé des motifs

Ce premier rectificatif au Budget 2009 a été préparé afin de satisfaire au Règlement Financier de l'Agence afin :

- d'augmenter les revenus et les dépenses des Titres II respectivement de 6 736 EUR ;
- d'informer le Conseil de Direction des revenus (Titre I des Recettes) et des dépenses (Titre IV des Dépenses) réels budgétisés en 2009 pour les programmes CARDS et IPA ;
- d'inclure le programme IPA II dans le budget de l'Agence au niveau de l'état des recettes (Titre I) et des dépenses (Titre IV) pour un total de 627 970 EUR par la création des articles budgétaires 105 (recettes) et 450 (dépenses) ;
- de proposer la réallocation d'appropriations entre postes budgétaires telle que reprise dans le budget ci-dessous ;
- d'informer le Conseil de Direction, conformément à l'article 23.1 du Règlement Financier, du transfert de crédit TR 09/01 opéré le 27/03/2009.

2. ÉTAT DES RECETTES

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		Budget initial 2009	Budget rectificatif I	Nouveau total	
1	SUBVENTION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE	13,920,000	979,447	14,899,447	Subvention totale de la Communauté européenne (recettes affectées comprises)
2	AUTRES SUBVENTIONS	120,202	6,736	126,938	Subvention totale des gouvernements basque et espagnol, de la présidence européenne et autre.
5	RECETTES DIVERSES	p.m.		p.m.	Autres subventions
6	RECETTES PROVENANT DE SERVICES FOURNIS PAR L'AGENCE CONTRE RÉMUNÉRATION	p.m.		p.m.	Autres recettes
	TOTAL GENERAL	14,040,202	986,183	15,026,385	
Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		Budget initial 2009	Budget rectificatif I	Nouveau total	
1 0	SUBVENTION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE				
1 0 0	<i>Subvention de la Communauté européenne</i>	13,920,000		13,920,000	Règlement (CE) n°2062/94 du Conseil du 18 juillet 1994 instituant une Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (JO n°L 216 du 20.8.1994, p. 1), modifié par le règlement (CE) n°1643/95 (JO n°L 1 56 du 7.7.1995, p. 1). En vertu de l'article 12, paragraphe 3, de ce règlement, une subvention destinée à l'Agence est inscrite à la section Commission du budget général.
1 0 3	<i>Programme régional CARDS 2005 (recette affectée)</i>	p.m.	205,731	205,731	Cet article correspond aux recettes affectées CARDS et inclut le financement de la C.E. Le subside final pour le programme régional CARDS 2005 est de 335 970 EUR pour 2007-2009.
1 0 4	<i>Programme IPA (recette affectée)</i>	p.m.	145,746	145,746	Cet article correspond aux recettes affectées IPA et inclut le financement par la C.E. du programme de pré-accession de la Croatie et de la Turquie. Le subside final pour le programme IPA est de 198 740 EUR pour 2008-2009.
1 0 5	<i>Programme IPA II (recette affectée)</i>		627,970	627,970	Cet article correspond aux recettes affectées IPA II et inclut le financement par la C.E. du programme de pré-accession des Balkans et de la Turquie. Le subside total pour le programme IPA II est de 900,000 EUR pour 2009-2011.
	CHAPITRE 1 0	13,920,000	979,447	14,899,447	
	TITRE 1	13,920,000	979,447	14,899,447	
2	AUTRES SUBVENTIONS				
2 0	AUTRES SUBVENTIONS				
2 0 0	<i>Subvention du gouvernement régional du Pays basque</i>	60,101	6,736	66,837	Cette subvention est destinée à couvrir les dépenses courantes.
2 0 1	<i>Subvention de la députation provinciale de Biscaye</i>	p.m.		p.m.	Cette subvention est destinée à couvrir les dépenses courantes.
2 0 2	<i>Subvention du gouvernement espagnol</i>	60,101		60,101	Cette subvention est destinée à couvrir les dépenses courantes.
2 0 3	<i>Autres subventions</i>	p.m.		p.m.	Recettes d'autres subventions (affectées)
	CHAPITRE 2 0	120,202	6,736	126,938	
	TITRE 2	120,202	6,736	126,938	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		Budget initial 2009	Budget rectificatif I	Nouveau total	
5 0	PRODUIT DE LA VENTE DE BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES				
5 0 0	<i>Produits de la vente de biens meubles et immeubles.</i>	p.m.	p.m.	p.m.	Produits de la vente de biens meubles et immeubles.
	CHAPITRE 5 0	p.m.	p.m.	p.m.	
5 2	REVENUS DE FONDS PLACÉS, INTÉRÊTS BANCAIRES ET AUTRES				
5 2 0	<i>Bénéfices provenant d'investissements, prêts, intérêts bancaires ou autres produits</i>	p.m.	p.m.	p.m.	Revenus de fonds placés, intérêts bancaires et autres.
	CHAPTER 5 2	p.m.	p.m.	p.m.	
5 4	RECETTES DIVERSES DONNANT LIEU À RÉEMPLOI ET NON UTILISÉES				
5 4 0	<i>Recettes diverses donnant lieu à réemploi et non utilisées</i>	p.m.	p.m.	p.m.	Recettes diverses donnant lieu à réemploi et non utilisées.
	CHAPITRE 5 4	p.m.	p.m.	p.m.	
5 9	AUTRES RECETTES PROVENANT DE LA GESTION ADMINISTRATIVE				
5 9 0	<i>Autres recettes provenant de la gestion administrative</i>	p.m.	p.m.	p.m.	Autres recettes provenant de la gestion administrative.
	CHAPITRE 5 9	p.m.	p.m.	p.m.	
	TITRE 5	p.m.	p.m.	p.m.	
Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		Budget initial 2009	Budget rectificatif I	Nouveau total	
6 0	RECETTES PROVENANT DE SERVICES FOURNIS PAR L'AGENCE CONTRE RÉMUNÉRATION				
6 0 0	<i>Recettes provenant de services fournis par l'Agence contre rémunération</i>	p.m.	p.m.	p.m.	Recettes provenant de services fournis par l'Agence contre rémunération
6 0 1	<i>Recettes provenant d'accords de cofinancement</i>	p.m.	p.m.	p.m.	Recettes provenant d'accords de cofinancement
6 0 2	<i>Recettes provenant de la vente de publications</i>	p.m.	p.m.	p.m.	Recettes provenant de la vente de publications
6 0 3	<i>Produit de la location et de la sous-location de biens immeubles</i>	p.m.	p.m.	p.m.	Produit de la location et de la sous-location de biens immeubles
	CHAPITRE 6 0	p.m.	p.m.	p.m.	
	TITRE 6	p.m.	p.m.	p.m.	
	TOTAL GÉNÉRAL	14,040,202	986,183	15,026,385	

3. ÉTAT DES DÉPENSES

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		Budget initial 2009	Budget rectificatif I	Nouveau total	
1	PERSONNEL	5,177,292		5,177,292	Crédits totaux pour couvrir les frais du personnel.
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES opérationnelles	1,542,910	6,736	1,549,646	Budget total pour couvrir les dépenses de fonctionnement administratif courant.
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	7,320,000		7,320,000	Budget total pour couvrir les dépenses opérationnelles
4	DÉPENSES DESTINÉES À METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS SPÉCIAUX FINANCÉS PAR D'AUTRES SUBVENTIONS SPÉCIFIQUES	p.m.	979,447	979,447	Budget total pour couvrir les dépenses opérationnelles financées par d'autres subventions spécifiques.
5	RÉSERVE	p.m.		p.m.	Réserve destinée à couvrir les dépenses administratives et opérationnelles en attente de l'approbation finale de l'autorité budgétaire
TOTAL GENERAL		14,040,202	986,183	15,026,385	

	Activité	Crédits (EUR)			Commentaires
		Budget initial 2009	Budget rectificatif I	Nouveau total	
1	OBSERVATOIRE EUROPÉEN DU RISQUE - ANTICIPER LE CHANGEMENT	1,987,000		1,987,000	L'Observatoire européen du risque est chargé d'identifier les risques nouveaux et émergents. À cette fin, il fournit un aperçu de la sécurité et la santé au travail en Europe, décrit les tendances et les facteurs sous-jacents et anticipe les changements au travail et leurs possibles conséquences en matière de santé et de sécurité. Il vise par ailleurs à susciter le débat et la réflexion parmi les parties prenantes de l'Agence mais également à fournir une plate-forme de débat entre les décideurs politiques à différents niveaux.
2	INFORMATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	799,000		799,000	L'objectif de cette activité est de promouvoir la coopération des États membres en matière de collecte d'information et de recherche ainsi que l'échange de savoirs sur les bonnes pratiques retenues comme solutions sur le lieu de travail.
3	COMMUNICATION ET PROMOTION	3,358,909	-80,000	3,278,909	La stratégie de communication de l'Agence repose sur deux objectifs principaux. Premièrement, elle vise à consolider le statut de l'Agence en tant que point de référence européen en matière d'informations sur les questions relatives à la sécurité et la santé au travail. Deuxièmement, elle s'efforce de garantir que l'Agence et son réseau sont en mesure de fournir les informations nécessaires aux personnes qui en ont besoin, lorsqu'elles en ont besoin, en tenant compte des infrastructures existantes et de leur limites sur le plan européen et national.
4	TRAVAIL EN RÉSEAU ET COORDINATION	1,175,091	80,000	1,255,091	L'Agence s'efforce d'établir une structure en réseau efficace qui l'aide à mener à bien sa mission. Un certain nombre de réseaux ont été mis en place, dont certains directement liés à d'autres domaines d'activités. Les 84 membres du conseil de direction et les 11 membres du bureau, les points focaux des 27 États membres, des 4 pays de l'AELE et de Turquie et de Croatie, les partenaires du réseau européen et un certain nombre de partenaires internationaux participent aux réseaux couverts par cette activité. Dans ce contexte, les tâches visant à garantir un fonctionnement efficace de l'Agence et la légalité de ses activités sont également des éléments très importants pour veiller à la mise en œuvre de la mission de l'Agence.
5	SOUTIEN ADMINISTRATIF	6,720,202	6,736	6,726,938	Cette activité vise à soutenir la mise en œuvre du mandat de l'Agence grâce à des prestations de services dans les domaines fonctionnels de la comptabilité, de la documentation, des services financiers, des services généraux, des technologies de l'information et de la communication, et des ressources humaines.
6	DÉPENSES DESTINÉES À LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS SPÉCIAUX FINANCÉS PAR D'AUTRES SUBVENTIONS SPÉCIFIQUES	p.m.	979,447	979,447	Cette activité correspond aux programmes financés par les contrats affectés.
TOTAL GENERAL		14,040,202	986,183	15,026,385	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		Budget initial 2009	Budget rectificatif I	Nouveau total	
ACTIVITÉ: SOUTIEN ADMINISTRATIF DE L'AGENCE					
1	PERSONNEL				
1 1	PERSONNEL EN ACTIVITÉ				
1 1 0	<i>Agents occupant un poste prévu au tableau des effectifs</i>				
1 1 0 0	Traitements de base	2,737,481		2,737,481	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 62 et 66 et l'article 2 du Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (RAA). Ce crédit est destiné à couvrir le traitement de base des fonctionnaires permanents et agents temporaires.
1 1 0 1	Allocations familiales	294,960		294,960	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 42 bis, 42 ter, 62, 67, 68, 68 bis du Statut des fonctionnaires et la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, pour enfants à charge et scolaires, des fonctionnaires permanents et agents temporaires.
1 1 0 2	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	386,162		386,162	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 62 et 69 et l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires permanents et agents temporaires.
1 1 0 3	Indemnités de secrétariat	3,884		3,884	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 18 de son annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat d'agents temporaires de catégorie AST (anciennement grade C) affectés à un emploi de sténodactylographie ou dactylographe, téléxiste, secrétaire de direction ou secrétaire principale recrutés avant le 1er mai 2004.
	Article 1 1 0	3,422,487	0	3,422,487	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		Budget initial 2009	Budget rectificatif I	Nouveau total	
1 1 1	Autres agents				
1 1 1 0	Agents auxiliaires				Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes et notamment son article 52. La durée effective d'engagement d'un agent auxiliaire (y compris tout renouvellement éventuel de contrat) ne peut s'étendre au-delà du 31 décembre 2007. En 2008, ce crédit est destiné à couvrir la rémunération ainsi que la quote-part patronale dans le régime de sécurité sociale (article 3 du RAA et titre III connexe). Un crédit 2008 est alloué en vue de couvrir les obligations financières liées à l'année 2007.
1 1 1 2	Agents locaux	33,103		33,103	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 4 et son titre V. Ce crédit est destiné à couvrir la rémunération (y compris les heures supplémentaires) ainsi que la quote-part patronale dans le régime de sécurité sociale des agents locaux.
1 1 1 3	Agents contractuels	832,677	-11,000	821,677	RAA, et notamment son article 3 et son titre IV. Ce crédit est destiné à couvrir les rémunérations, les allocations et les indemnités des agents contractuels. Les sommes relatives au coefficient correcteur, au recrutement, aux frais de voyage et aux indemnités journalières sont respectivement imputées aux postes 1190, 1180, 1181 et 1184. La quote-part patronale dans le régime de la sécurité sociale est imputée aux postes 1130, 1131 et 1132.
	Article 1 1 1	865,780	-11,000	854,780	
1 1 2	Perfectionnement professionnel du personnel				
1 1 2 0	Perfectionnement professionnel du personnel	110,000		110,000	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment le troisième paragraphe de l'article 24 bis du statut et les articles 11 et 81 du RAA.
	Article 1 1 2	110,000	0	110,000	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		Budget initial 2009	Budget rectificatif I	Nouveau total	
1 1 3	Cotisations patronales à la sécurité sociale				
1 1 3 0	Assurance maladie	110,077		110,077	Article 72 du statut des fonctionnaires des Communautés européennes et les articles 28 et 95 du RAA. Ce crédit est destiné à couvrir les cotisations patronales.
1 1 3 1	Assurance accidents et maladies professionnelles	23,151		23,151	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 73, et les articles 28 et 95 du RAA. Ce crédit est destiné à couvrir: - la quote-part patronale de l'assurance contre les risques d'accident et de maladie professionnelle; - un supplément est appliqué aux crédits calculés pour couvrir les dépenses non couvertes par l'assurance.
1 1 3 2	Couverture du risque de chômage	39,997		39,997	Règlement (CECA, CEE, Euratom) n°2799/85 du Conseil, du 27 septembre 1985, modifiant le statut des fonctionnaires des Communautés européennes ainsi que le régime applicable aux autres agents de ces Communautés (JO n°L 265 du 8.10.1985, p. 1). Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents (articles 28 bis et 96 du RAA).
1 1 3 3	Constitution ou maintien de droits à pension	p.m.		p.m.	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment ses articles 42 et 112. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par l'Agence en faveur des agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pensions dans leur pays d'origine.
	Article 1 1 3	173,225	0	173,225	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		Budget initial 2009	Budget rectificatif I	Nouveau total	
1 1 4	Allocations et indemnités diverses				
1 1 4 0	Allocations à la naissance et en cas de décès	793		793	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 70, 74 et 75 et les articles 20 et 97 du RAA. Ce poste est destiné à couvrir:— l'allocation de naissance, et, en cas de décès d'un fonctionnaire:— la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois qui suit celui du décès;— les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt.
1 1 4 1	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	75,000		75,000	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 8 de son annexe VII, et les articles 26 et 92 du RAA. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage pour les agents, pour le conjoint et pour les personnes à charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine.
1 1 4 3	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.		p.m.	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 14 de son annexe VII.
	Article 1 1 4	75,793	0	75,793	
1 1 5	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	p.m.	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires concernant les heures effectuées par les agents ainsi que par les agents locaux et autres agents, et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.
	Article 1 1 5	p.m.	p.m.	p.m.	
Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		Budget initial 2009	Budget rectificatif I	Nouveau total	
117	Prestations d'appoint				
1 1 7 5	Intérimaires	100,000		100,000	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire, essentiellement des dactylographes. Le recours à des intérimaires est nécessaire pour s'adapter d'une façon flexible aux besoins ponctuels.
1 1 7 6	Détachement de fonctionnaires de pays membres	131,190		131,190	Ce crédit est destiné à permettre à l'Agence d'organiser un programme d'échange pour des experts nationaux.
1 1 7 7	Assistance administrative PMO.	49,089		49,089	Ce crédit est destiné à couvrir la facturation par le bureau de gestion de projet (PMO) pour les services fournis et conformément aux dispositions de l'accord sur les niveaux de services.
	Article 1 1 7	280,279	0	280,279	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		Budget initial 2009	Budget rectificatif I	Nouveau total	
118	Frais divers de recrutement et de mutation du				
1 1 8 0	Frais divers de recrutement du personnel	50,000		50,000	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 27 à 31 et 33 et son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement.
1 1 8 1	Frais de voyage	4,800		4,800	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 7 de son annexe VII et les articles 22 et 92 du RAA. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux agents (membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions ou de leur départ.
1 1 8 2	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	30,000		30,000	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes et notamment ses articles 5 et 6 de son annexe VII et l'article 23 du RAA. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation dues aux agents tenus de changer de résidence après leur entrée en fonctions ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1 1 8 3	Frais de déménagement	35,000		35,000	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux agents tenus de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1 1 8 4	Indemnités journalières temporaires	30,000		30,000	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 10 de son annexe VII, ainsi que les articles 25 et 92 du Régime applicable aux autres agents. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux agents en mesure de justifier un changement de résidence après leur entrée en fonction (y compris en cas de mutation).
	Article 1 1 8	149,800	0	149,800	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		Budget initial 2009	Budget rectificatif I	Nouveau total	
119	Coefficients correcteurs - Adaptation des rémunérations				
1 1 9 0	Coefficients correcteurs	40,000	11,000	51,000	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 64 et 65, et les articles 20 et 92 du RAA. Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération des agents ainsi qu'aux heures supplémentaires.
1 1 9 1	Adaptation des rémunérations	p.m.		p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des adaptations éventuelles des rémunérations à décider par le Conseil au cours de l'exercice.
	Article 1 1 9	40,000	11,000	51,000	
	CHAPITRE 1 1	5,117,364	0	5,117,364	
1 4	INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIOMÉDICAL				
1 4 1	Service médical	26,428		26,428	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au service médical et aux actions préventives, ainsi que les frais de voyage du médecin-conseil de l'Agence, notamment l'article 59 du Statut des fonctionnaires.
1 4 2	Autres interventions sociales	9,500		9,500	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de l'Agence afférentes aux activités sociales de son personnel.
	CHAPITRE 1 4	35,928	0	35,928	
1 5	MOBILITÉ				
1 5 2	Mobilité				
1 5 2 0	Mobilité du personnel	p.m.		p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir la mobilité du personnel
1 5 2 1	Fonctionnaires de l'Agence affectés temporairement dans des administrations nationales, des organisations internationales ou des institutions ou entreprises publiques	p.m.		p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires de l'Agence dans des services nationaux ou internationaux.
1 5 2 2	Stagiaires	24,000		24,000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux stagiaires.
	Article 1 5 2	24,000	0	24,000	
	CHAPITRE 1 5	24,000	0	24,000	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		Budget initial 2009	Budget rectificatif I	Nouveau total	
1 6	SERVICE SOCIAL				
1 6 0	<i>Secours extraordinaires</i>	p.m.		p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir des secours en espèces qui peuvent être accordés à un agent, à un ancien agent ou à des ayants droit d'un agent décédé, se trouvant dans une situation difficile.
1 6 2	<i>Autres interventions sociales</i>	p.m.		p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir: les aides familiales, les dépenses d'accueil, l'assistance juridique, les subventions aux scouts et guides, la subvention au secrétariat de l'association des parents d'élèves.
1 6 3	<i>Centre de la petite enfance</i>	p.m.		p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir la participation financière de l'Agence aux frais de garde d'enfants du personnel de l'Agence placés dans des crèches.
1 6 4	<i>Aide complémentaire aux handicapés</i>	p.m.		p.m.	Ce crédit doit permettre de rembourser aux fonctionnaires en activité, conjoints et leurs enfants à charge handicapés, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses (de nature autre que médicale), reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.
	CHAPITRE 1 6	p.m.	0	p.m.	
1 8	REGULARISATION DES DÉFICITS CUMULÉS				
1 8 0	<i>Régularisation des déficits cumulés</i>				Ce crédit est destiné à couvrir le déficit cumulé, comme indiqué dans le compte budgétaire de résultats, et en accord avec l'Article 16.2 du règlement financier de l'Agence.
1 8 0 0	Régularisation des déficits cumulés	p.m.		0	
	CHAPITRE 1 8	p.m.	0	p.m.	
1 9	PENSIONS ET ALLOCATIONS DE DÉPART				
1 9 0	<i>Pensions et allocations de départ</i>	p.m.		0	
	CHAPITRE 1 9	p.m.	0	p.m.	
	TITRE 1	5,177,292	0	5,177,292	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		Budget initial 2009	Budget rectificatif I	Nouveau total	
ACTIVITÉ: SOUTIEN ADMINISTRATIF DE L'AGENCE					
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES opérationnelles				
2 0	LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES				
2 0 0	Loyers				
2 0 0 0	Loyers	667,424	31,236	698,660	Ce crédit est destiné à couvrir les loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par l'Agence et la location de parkings.
2 0 1	Assurance				
2 0 1 0	Assurance	8,138		8,138	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurances afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par l'Agence et leur contenu.
2 0 2	Eau, gaz, électricité et chauffage				
2 0 2 0	Eau, gaz, électricité et chauffage	89,881		89,881	Ce crédit est destiné à couvrir les consommations courantes ainsi que les charges communes pour les bâtiments de l'Agence.
2 0 3	Nettoyage et entretien				
2 0 3 0	Nettoyage et entretien	63,651	-24,500	39,151	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien des locaux mis à la disposition de l'Agence.
2 0 4	Aménagement des locaux				
2 0 4 0	Aménagement des locaux	24,960		24,960	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation dans l'immeuble.
2 0 5	Sécurité et surveillance des immeubles				
2 0 5 0	Sécurité et surveillance des immeubles	65,624		65,624	Ce crédit est destiné à couvrir les diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre l'incendie, le renouvellement de l'équipement des agents pompiers volontaires, les frais de contrôles légaux.
2 0 9	Dépenses administratives, taxes				
2 0 9 0	Dépenses administratives, taxes	489		489	Ce crédit est destiné à couvrir les diverses dépenses relatives aux immeubles non spécialement prévues aux autres articles du chapitre 20, comme, par exemple, les frais de gérance autres que consommations (eau, gaz, électricité), les dépenses relatives aux immeubles à multi-location, les frais liés à l'établissement d'état des lieux, les taxes communales et les frais accessoires.
	CHAPITRE 2 0	920,167	6,736	926,903	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		Budget initial 2009	Budget rectificatif I	Nouveau total	
2 1 0	Dépenses opérationnelles en informatique				
2 1 0 0	Dépenses opérationnelles en informatique	145,435		145,435	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de licences informatiques, d'installation, de développement et de maintenance des systèmes d'information et les divers consommables informatiques.
	Article 2 1 0	145,435	0	145,435	
2 1 2	Prestations de personnel informaticien				
2 1 2 0	Prestations de personnel informaticien	151,811		151,811	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (Help-desk, opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.).
	Article 2 1 2	151,811	0	151,811	
2 1 3	Installations techniques et matériel bureautique				
2 1 3 0	Premier équipement et renouvellement	81,000		81,000	Ce crédit est destiné à couvrir l'acquisition de matériel et d'installations techniques et informatiques. L'achat de matériel et d'installations sur ce poste est conditionné par le déclassement, suivant les procédures établies, du matériel et des installations techniques et informatiques qu'il remplace.
2 1 3 2	Location	p.m.		p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de location de matériel et d'installations techniques et informatiques diverses.
2 1 3 3	Entretien, utilisation et réparation	5,171		5,171	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien et de réparation des installations techniques.
2 1 3 4	Matériel bureautique	220		220	Ce crédit est destiné à couvrir des frais imprévus liés à la bureautique.
	Article 2 1 3	86,391	0	86,391	
	CHAPITRE 2 1	383,637	0	383,637	
2 2	BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES				
2 2 1	Achat de nouvel équipement, renouvellement, entretien et réparation du mobilier				
2 2 1 0	Premier équipement, renouvellement, entretien et réparation du mobilier	25,000		25,000	Ce crédit est destiné à couvrir les besoins de l'Agence en mobilier, accessoires, équipement de cuisine et électroménager.
	Article 2 2 1	25,000	0	25,000	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		Budget initial 2009	Budget rectificatif I	Nouveau total	
2 2 3	Véhicules de fonction				
2 2 3 1	Achat de véhicules	p.m.		p.m.	Ce crédit est destiné à l'achat de véhicules.
2 2 3 2	Entretien et carburant, location d'autres moyens de transport	1,459		1,459	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'assurance, d'entretien et de carburant pour la voiture de service et la location d'autres moyens de transport (taxi, bus, voiture de location).
	Article 2 2 3	1,459	0	1,459	
2 2 5	Dépenses de documentation et de bibliothèque				
2 2 5 0	Publications et abonnements	9,204		9,204	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de publications et d'abonnements à des services d'information nécessaires aux activités de l'Agence, y compris l'achat de livres et d'autres publications, de journaux, de périodiques, de journaux officiels, d'abonnements aux services d'information rapides et aux bases de données.
2 2 5 1	Matériels spéciaux de bibliothèque, de documentation et de reproduction, frais de reliure et de conservation des ouvrages de bibliothèque	500		500	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat d'équipement spécialisé et les frais de reliure et de conservation des ouvrages et périodiques.
	Article 2 2 5	9,704	0	9,704	
	CHAPITRE 2 2	36,163	0	36,163	
2 3	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT				
2 3 0	Papeterie et fournitures de bureau				
2 3 0 0	Papeterie et fournitures de bureau	20,295		20,295	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de petit matériel et de fournitures de bureau.
	Article 2 3 0	20,295	0	20,295	
2 3 2	Charges financières				
2 3 2 0	Frais bancaires	1,910		1,910	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires, les frais de connexion au réseau de télécommunication interbancaire et la location d'un coffre-fort à la banque.
2 3 2 1	Pertes de change	1,757		1,757	Ce crédit est destiné à couvrir les pertes de change encourues par l'Agence dans le cadre de la gestion de son budget, dans la mesure où elles ne sont pas compensées par des bénéfices de change.
2 3 2 9	Autres frais financiers	759		759	Ce crédit est destiné à couvrir les autres frais financiers.
	Article 2 3 2	4,426	0	4,426	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		Budget initial 2009	Budget rectificatif I	Nouveau total	
2 3 3	Services externalisés				
2 3 3 0	Frais légaux	20,000		20,000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais légaux de l'Agence.
2 3 3 1	Services d'audit interne	0		0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de l'Agence pour les services d'audit interne
	Article 2 3 3	20,000	0	20,000	
2 3 4	Dommmages				
2 3 4 0	Dommmages	p.m.		p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dommmages et intérêts éventuels.
	Article 2 3 4	p.m.	0	p.m.	
2 3 5	Autres dépenses opérationnelles				
2 3 5 0	Assurances diverses	p.m.		p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances spéciales pour le comptable de l'Agence et pour le régisseur d'avances.
2 3 5 2	Petite restauration	5,772		5,772	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de petite restauration interne à l'Agence, telle que rafraichissements et collations lors des réunions, appareils distributeurs d'eau et distributeurs automatiques.
2 3 5 3	Déménagement de services	600		600	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement à l'intérieur du bâtiment.
2 3 5 9	Autres dépenses	438		438	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses opérationnelles non spécialement prévues.
	Article 2 3 5	6,810	0	6,810	
	CHAPITRE 2 3	51,531	0	51,531	
2 4	AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS				
2 4 0	Affranchissement de correspondance et frais de port				
2 4 0 0	Affranchissement de correspondance et frais de port	19,042		19,042	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux.
	Article 2 4 0	19,042	0	19,042	
2 4 1	Télécommunications				
2 4 1 0	Abonnement et frais de communication par téléphone, télégraphe, télex, radio et télévision	132,370		132,370	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques (communications de service uniquement, car les communications privées sont facturées), de fax, de téléconférences, de transmission de données, ainsi que les achats d'annuaires. Services d'accueil et de standardiste.
	Article 2 4 1	132,370	0	132,370	
	CHAPITRE 2 4	151,412	0	151,412	
	TITRE 2	1,542,910	6,736	1,549,646	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		Budget initial 2009	Budget rectificatif I	Nouveau total	
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES GÉNÉRALES				
ACTIVITÉ: OBSERVATOIRE EUROPÉEN DU RISQUE - ANTICIPER LE CHANGEMENT					
3 0	OBSERVATOIRE EUROPÉEN DU RISQUE - ANTICIPER LE CHANGEMENT				
3 0 0	<i>Observatoire européen du risque - anticiper le changement</i>				
3 0 0 0	Observatoire du risque européen	1,945,000		1,945,000	Ce crédit est destiné à couvrir la poursuite du développement des activités de l'Observatoire européen. Cela inclut la collecte, l'analyse et la diffusion des données statistiques existantes; des études approfondies et des analyses de la littérature scientifique existante et des politiques pertinentes; des ateliers, séminaires, réunions et autres activités destinées à partager les conclusions de l'Observatoire européen du risque et susciter le débat parmi ses parties prenantes; la première phase de la mise en oeuvre de prévisions à moyen terme; le travail de terrain sur l'enquête des entreprises EU-27 relative aux risques psycho-sociaux; et des activités visant à renforcer la coordination des recherches ainsi que leur gestion au plan communautaire.
3 0 0 9	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires dans le cadre de l'activité aux "Observatoire européen du risque - anticiper le changement".	42,000		42,000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le versement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel statutaire dans l'intérêt de l'activité «Observatoire européen du risque - Anticiper le changement», selon les dispositions du Statut des fonctionnaires des Communautés européennes.
CHAPITRE 3 0		1,987,000	0	1,987,000	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		Budget initial 2009	Budget rectificatif I	Nouveau total	
ACTIVITÉ: INFORMATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL					
3 1	INFORMATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL				
3 1 0	<i>Projets et plans d'information/Centres thématiques (CT) et contractants externes</i>				
3 1 0 0	Informations sur l'environnement de travail	733,000		733,000	Ce crédit est destiné à couvrir la collecte et l'analyse d'information d'une série de thèmes, portant sur des politiques et bonnes pratiques au travail. Ceci inclut en particulier la contribution aux activités de campagne européenne de l'Agence, un projet d'information sur le secteur des transports routiers, un projet d'information sur la santé et la sécurité au travail et les performances économiques: un guide sur les incitations économiques, des activités favorisant les échanges de connaissances sur la santé et la sécurité au travail et les débats mais également poursuite des activités de maintenance et d'amélioration de la qualité et de l'accès aux informations sur le site web de l'Agence.
3 1 0 9	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires dans le cadre de l'activité aux "Informations sur l'environnement de travail".	66,000		66,000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le versement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel statutaire dans l'intérêt de l'activité « Informations sur l'environnement de travail », selon les dispositions du Statut des fonctionnaires des Communautés européennes.
	Article 3 1 0	799,000	0	799,000	
	CHAPITRE 3 1	799,000	0	799,000	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		Budget initial 2009	Budget rectificatif I	Nouveau total	
ACTIVITÉ: COMMUNICATION, CAMPAGNE ET PROMOTION					
3 2	COMMUNICATION, CAMPAGNE ET PROMOTION				
3 2 0	<i>Communication, Campagne et Promotion</i>				
3 2 0 0	Soutien du réseau de points focaux nationaux	550,000		550,000	Ce crédit est destiné à soutenir les activités du réseau de points focaux de l'Agence afin de garantir une bonne diffusion des informations et des messages des campagnes de l'Agence au niveau des États membres.
3 2 0 1	Établissement et organisation du réseau d'information AESS sur internet	204,000		204,000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de gestion et de développement des communications électroniques de l'Agence y compris la «troisième génération» du réseau de sites web multilingues.
3 2 0 2	Conférences, séminaires, ateliers, manifestations publiques, activités de promotion, etc.	489,600	-80,000	409,600	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses des activités de promotion et de communication liées aux produits et services d'information de l'Agence qui contribueront à la mise en œuvre du programme de travail. Ces activités peuvent comprendre l'organisation d'actions de marketing, d'études de marché, de presse et des activités promotionnelles liées au travail de l'Agence (sondages, brochures, vidéos, affiches, manifestations publiques, conférences, séminaires, expositions, campagnes, etc.) ainsi que des contributions à des activités similaires organisées par des tiers, qui peuvent contribuer à la mise en œuvre et au développement du programme de travail de l'Agence.
3 2 0 3	Publication et distribution des rapports d'études et d'autres actions d'information et de publications institutionnelles	439,875		439,875	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'édition, de publication et de distribution (y compris les bases de données et l'expédition) de résultats d'études, d'autres actions d'informations et de publications institutionnelles (rapport annuel, budget de l'Agence, etc.), qui contribueront à la mise en œuvre du programme de travail de l'Agence.
3 2 0 4	Campagnes de sensibilisation et d'information paneuropéennes.	1,621,434		1,621,434	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de production et de diffusion des supports de campagne et sites web ainsi que l'organisation de conférences, séminaires, expositions, manifestations publiques, activités promotionnelles, prix des bonnes pratiques, concours, autres actions promotionnelles et évaluations dans le cadre des campagnes de sensibilisation et d'information paneuropéennes.
3 2 0 9	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires dans le cadre de l'activité "Communication, campagne et promotion"	54,000		54,000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le versement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel statutaire dans l'intérêt de l'activité «Communication, campagne et promotion», selon les dispositions du Statut des fonctionnaires des Communautés européennes.
	Article 3 2 0	3,358,909	-80,000	3,278,909	
	CHAPITRE 3 2	3,358,909	-80,000	3,278,909	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		Budget initial 2009	Budget rectificatif I	Nouveau total	
ACTIVITÉ: TRAVAIL EN RÉSEAU ET COORDINATION					
3 3	TRAVAIL EN RÉSEAU ET COORDINATION				
3 3 0	Travail en réseau et coordination				
3 3 0 0	Gestion, travail en réseau, stratégie et coordination	305,410	80,000	385,410	Les crédits de cette ligne budgétaire sont destinés à couvrir un certain nombre de dépenses opérationnelles liées aux activités du domaine « Gestion, travail en réseau, stratégie et coordination », section 5.4 du Plan Annuel de Gestion. Ces activités sont le réseau de points focaux ainsi que du conseil de direction et de son bureau (y compris tous les groupes de travail ad hoc), les réseaux internationaux et européens, les services relatifs à cette stratégie et la planification des activités » afin d'en renforcer le lien avec le « Plan Annuel de Gestion. Ce crédit sera également utilisé pour couvrir les dépenses liées aux réunions ad hoc (dont les frais de déplacement et de séjour, les frais d'interprétation et la location de salles) en relation avec l'activité "Travail en réseau et coordination".
3 3 0 1	Évaluation externe de l'Agence	p.m.		p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les frais contractuels liés à l'évaluation externe du travail de l'Agence.
3 3 0 2	Frais de réception et de représentation	8,870		8,870	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réception et de représentation.
3 3 0 4	Traduction d'études, rapports et documents de travail	720,811		720,811	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de traduction, dans les différentes langues de la Communauté, d'études, de rapports, sites web d'information, ainsi que de documents de travail pour le conseil de direction et le bureau et pour les congrès, séminaires, etc. La traduction sera effectuée par le Centre de traduction des organes de l'Union européenne, à Luxembourg.
3 3 0 9	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires dans le cadre de l'activité "Travail en réseau et coordination" et "Soutien administratif".	140,000		140,000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de mission liés à l'activité "Travail en réseau et coordination" ainsi que les frais de missions concernant le « Soutien administratif » à l'agence, selon les dispositions du Statut des fonctionnaires des Communautés européennes.
	Article 3 3 0	1,175,091	80,000	1,255,091	
	CHAPITRE 3 3	1,175,091	80,000	1,255,091	
	TITRE 3	7,320,000	0	7,320,000	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		Budget initial 2009	Budget rectificatif I	Nouveau total	
DÉPENSES DESTINÉES À LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS SPÉCIAUX FINANCÉS PAR D'AUTRES SUBVENTIONS SPÉCIFIQUES					
4	PROJETS SPÉCIAUX FINANCÉS PAR D'AUTRES SUBVENTIONS SPÉCIFIQUES				
4 3	PROGRAMME RÉGIONAL CARDS 2005				
4 3 0	Programme régional Cards 2005 (dépenses affectées)				Ce chapitre comprend les mesures préparatoires concernant l'aide à la sensibilisation sur les questions liées à la santé et la sécurité au travail et à l'établissement d'un partenariat entre les pays des Balkans occidentaux éligibles au titre du programme CARDS (Bosnie-et-Herzégovine, Macédoine, Albanie, Kosovo, Serbie et Monténégro). Le subside final pour le programme régional CARDS 2005 est 335,970 EUR pour 2007-2009.
4 3 0 0	Salaires personnel expat./int.	p.m.	25,484	25,484	
4 3 1 0	Frais de voyage (international)	p.m.	44,997	44,997	
4 3 1 1	Frais de mission du personnel de projet à l'étranger	p.m.	5,182	5,182	
4 3 1 2	Frais de mission des participants aux séminaires/conférences	p.m.	8,198	8,198	
4 3 2 0	Traduction / Interprètes	p.m.	25,000	25,000	
4 3 3 0	Ateliers / Conférences	p.m.	-	-	
4 3 4 0	Administrateurs de site	p.m.	42,900	42,900	
4 3 4 1	Mobilier, matériel de bureau	p.m.	6,000	6,000	
4 3 4 2	Équipement (ordinateurs, imprimantes, etc.)	p.m.	13,170	13,170	
4 3 6 0	Coûts administratifs	p.m.	0	0	
4 3 7 0	Impression de documents d'information	p.m.	34,800	34,800	
	CHAPITRE 4 3	p.m.	205,731	205,731	
4 4	PROGRAMME IPA POUR LA CROATIE ET LA TURQUIE				Ce chapitre comprend les mesures préparatoires concernant le support apporté à la Croatie et à la Turquie dans leur intégration à l'Agence Européenne pour la Santé et la Sécurité au Travail. Le subside final pour le programme IPA est de 198 740 EUR pour 2008-2009.
4 4 0	Programme IPA - Assistance préparatoire à l'accession pour la Croatie et la Turquie.	p.m.	145,746	145,746	
	CHAPITRE 4 4	p.m.	145,746	145,746	

4 5	PROGRAMME IPA II POUR LES BALKANS ET LA TURQUIE				Ce chapitre comprend les mesures préparatoires concernant le support apporté aux Balkans et à la Turquie dans leur intégration à l'Agence Européenne pour la Santé et la Sécurité au Travail. Le subside maximum est de 900,000 EUR pour 2009-2011.
4 5 0	<i>Programme IPA II - Assistance préparatoire à l'accession pour les Balkans et la Turquie.</i>		627,970	627,970	
	CHAPITRE 4 5		627,970	627,970	
	TITRE 4		979,447	979,447	
5	RÉSERVE				
5 0	RÉSERVE POUR FRAIS ADMINISTRATIFS	p.m.		p.m.	
5 1	RÉSERVE POUR DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	p.m.		p.m.	
	TITRE 5	p.m.		p.m.	
	TOTAL GÉNÉRAL	14,040,202	986,183	15,026,385	

